

Image not found or type unknown



prêt de meubles entre mère et enfants

Par **petitemomo**, le **04/03/2009** à **12:10**

Bonjour,

Mes enfants viennent d'hériter de leur père (mon ex mari). Connaissant mon attachement à certains meubles, ils ont décidé de m'en laisser la jouissance pendant quelque temps.

Je voudrais savoir comment faire pour qu'en cas de décès de ma part, ces biens ne soient pas comptabilisés dans ma succession.

Dois-je faire un testament ou un simple écrit visé par moi-même et mes enfants est-il suffisant.

Merci de votre aide et de vos conseils